

**COMPTE RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
du 10 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le mardi 10 mars à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, **en session ordinaire**, sous la présidence du **Maire, Nicole COULANGE**.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 mars 2026

Présents : Mmes Nicole COULANGE, Annie BOULIGNAT, Sandra SZYPULA, Camille BASTIDE, MM. Patrick MARTIN, Alain BELOT, André BARRET, Xavier MAUPAIN, Olivier NOIRETERRE, Pierre CHERVIER.

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme Annie BOULIGNAT

Madame Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

• **n° 1/5 - Vote du compte financier unique 2025 (budget Multiple Rural) :**

Monsieur Patrick MARTIN, 1^{er} adjoint, doyen d'âge, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique. Madame Nicole COULANGE, Maire, se retire de la séance. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick MARTIN, **à l'unanimité des membres présents**, vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses prévues :	600,00
Réalisé :	0,00
Reste à réaliser :	0,00

Recettes prévues :	600,00
Réalisé :	181,93
Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement :

Dépenses prévues :	33 153,81
Réalisé :	20 791,99
Reste à réaliser :	0,00

Recettes prévues :	33 163,81
Réalisé :	31 653,81
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	181,93
Fonctionnement :	10 861,82
Résultat global :	11 043,75

- **n° 2/5- Affectation du résultat de l'exercice 2025 (budget Multiple Rural) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître

➤ un déficit de fonctionnement de	14 791,99 €
➤ un excédent reporté de	25 653,81 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	10 861,82 €
➤ un excédent d'investissement de	181,93 €
➤ un déficit des restes à réaliser de	0,00 €
soit un excédent de financement de	181,93 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent	10 861,82 €
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (compte 002)	10 861,82 €
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent	181,93 €

- **n° 3/5 - Vote du compte financier unique 2025 (commune :**

Monsieur Patrick MARTIN, 1^{er} adjoint, doyen d'âge, est désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique. Madame Nicole COULANGE, Maire, se retire de la séance. Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick MARTIN, à l'unanimité des membres présents, vote le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses prévues :	130 933,15
Réalisé :	106 752,82
Reste à réaliser :	1 500,00
Recettes prévues :	130 933,15

Réalisé :	47 466,76
Reste à réaliser :	5 000,00

Fonctionnement :

Dépenses prévues :	383 214,73
Réalisé :	320 285,76
Reste à réaliser :	0,00

Recettes prévues :	383 214,73
Réalisé :	376 531,27
Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-59 286,06
Fonctionnement :	56 245,51
Résultat global :	-3 040,55

• **n° 4/5- Affectation du résultat de l'exercice 2025 (commune) :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
 Considérant qu'il y lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître

➤ un excédent de fonctionnement de	56 245,51 €
➤ un déficit reporté de	0,00 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	56 245,51 €
➤ un déficit d'investissement de	59 286,06 €
➤ un excédent des restes à réaliser de	3 500, 00 €
soit un besoin de financement de	55 786,06 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent	56 245,51 €
Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	55 786,06 €
Résultat reporté en fonctionnement (compte 002)	459,45 €
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	59 286,06 €

• **n° 5/5- Délibération concernant la mise en place d'une enquête publique en vue de la cession de terrain communal :**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que, suite à son avis favorable concernant l'acquisition d'une partie de chemin rural par Madame et Monsieur PEROIS au lieu-dit « Le Pouthier » pour une surface 134 m2 et les Consorts LAMBERT pour une surface de 317 m2, il est nécessaire pour que cette transaction aboutisse d'engager une enquête publique en vue

de la cession de ces parcelles. Le Conseil décide de nommer M. Patrick MARTIN, commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public le 16 avril et le 23 avril 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **d'autoriser Madame le Maire à procéder à l'enquête publique réglementaire du 13 avril 2026 au 24 avril 2026 ;**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;**
- **de préciser qu'en cas de vente avérée, tous les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur, étant entendu que le prix de vente est fixé à 2,00 € le m².**

- **Présentation de devis :**

- Création d'une ventilation secondaire pour l'assainissement « La Grange » :

Devis SAS FROBERT 986,88 € T.T.C. Le conseil municipal approuve ce devis.

- Logement au-dessus de l'école, revêtement de la montée d'escaliers :

- SAINT MACLOU revêtement plastique 1 447,34 € T.T.C.

- SARL Guy RAYMOND revêtement plastique 1 248,00 € T.T.C. ou réfection sol en peinture 936,00 € T.T.C.

Le conseil municipal retient la proposition de la SARL RAYMOND pour un montant de 936,00 €.

- Vestiaires stade municipal, fourniture faïence et accessoires pour les douches des vestiaires, devis SARL RAYMOND 3 160,00 € T.T.C.,

le conseil municipal ne retient pas cette proposition.

- Madame le Maire donne lecture du courrier de M. Jean Dominique FAURE qui demande la mise en sens unique du chemin Palissards, et du courrier de Mme Christiane KREMER sollicitant l'achat du chemin rural attenant à sa propriété, le conseil municipal n'est pas favorable mais reporte sa décision lors d'une prochaine réunion.

La séance est levée à 22 heures 15.

Fait à La Chapelle, le 20 mars 2026

Le Maire,

Nicole COULANGE

